

REGLEMENT INTERIEUR DES RENCONTRES NATIONALES DE DANSE 2016

A retourner signé avec le questionnaire d'engagement impérativement pour le 15 décembre 2015 à la FSCF

Sans esprit de compétition, les Rencontres de Danses sont une occasion d'évolution et de réflexion, un moyen pour se rassembler, se rencontrer, et faire évoluer sa démarche personnelle, un moyen pour chacun de construire et de se construire.

I A qui s'adressent les Rencontres de Danse 2016 ?

Ces rencontres seront ouvertes à tous les danseurs inscrits dans une activité DANSE d'une association affiliée à la FSCF, le titre d'appartenance étant exigé.

Les catégories sont les suivantes :

- Enfants : de 7 à 12 ans
- Ados : de 13 à 16 ans
- Adultes : de 17 ans et +
- Mixte (**toutes catégories d'âges confondues**): de 7 ans à Adultes

II Dates et lieu, et précisions techniques :

Les Rencontres Nationales se dérouleront les 14 et 15 mai 2016 à Montmélian (73) à l'espace François Mitterrand, salle Pierre Cot, Place du Centenaire 73800 Montmélian.

Le plateau d'évolution est une scène de 10 mètres sur 12 mètres avec 4 pendrillons de chaque côté.

III Conditions de participation :

- Toutes associations FSCF ayant participé aux rencontres départementales et/ou régionales dans les deux dernières années qui auront adressé leur inscription dans les délais demandés. Pour les nouvelles associations n'ayant pas de rencontres dans leur département et/ou région, envoyer un DVD au siège fédéral qui le transmettra à la commission nationale pour avis. Chaque danseur devra être titulaire de sa licence FSCF de la saison en cours.
- Toute association non-affiliée à la FSCF pourra participer en tant qu'invité, et une seule fois, après avoir obtenu l'accord de la Commission nationale de Danse, tout en s'acquittant des droits d'engagement.
- Tout professeur de danse diplômé d'Etat ne pourra pas intégrer un groupe, quelle que soit la chorégraphie.
- Toute adhésion définitive devra être signée par le Comité Départemental.

IV Nombre de chorégraphies ?

- Deux chorégraphies par association ;
- Sans catégories et tous âges confondus.
Chaque licencié ne pourra danser qu'une seule fois.

V Durée des chorégraphies ?

- Toutes catégories confondues : 3 à 5 minutes.
Le dépassement du temps entraînera un **arrêt immédiat** de la musique.

VI Musique

- Un fichier audio (format « MP3 ») ou CD, devra être adressé en amont de la manifestation à la commission nationale de Danses. Les informations nécessaires seront transmises lors de l'adhésion définitive.
- Prévoir 1 exemplaire sur CD (une musique par CD) à apporter avec le groupe. Ce CD doit être identifiable rapidement (Y mentionner le titre de la chorégraphie et le nom de l'association).

VII Styles :

Ces rencontres sont ouvertes à tous les styles de danse à condition que ceux-ci soient chorégraphiés (voir fiche adhésion de principe).

VIII Coups de Cœur et Mentions :

Les conseillers artistiques attribueront un coup de cœur ou une mention à toute pièce chorégraphique qui aura marqué leur **sensibilité artistique**.

Le nombre et la qualification des coups de cœur et des mentions restent à l'entière liberté des conseillers.

IX Obligation de la Commission Fédérale de Danse :

La Commission Fédérale de Danse s'engage :

- à assurer le bon déroulement des Rencontres en accord avec ce règlement
- à constituer un groupe de conseillers artistiques qui donnera un avis constructif sur les prestations.

TOUTE INFRACTION AU REGLEMENT SERA EXAMINEE PAR LA COMMISSION NATIONALE DE DANSES

Chaque chorégraphe s'engage à :

- être présent avec le groupe à partir de l'ouverture officielle (samedi 14h) jusqu'à la fin des rencontres,
- participer aux répétitions aménagées et respecter les horaires indiqués
- respecter les temps de chorégraphie (entre 3 et 5 minutes) ainsi que les horaires de passage
- prendre connaissance du plan de la scène avec les possibilités d'évolution, d'entrées et de sorties,
- installer si besoin, un décor maniable avant votre entrée en scène et à le retirer pendant votre sortie de scène,
- faire répéter le groupe en costume,
- indiquer le mot clé sur le questionnaire technique définitif.

Fait à _____ le _____

Signature du créateur de la **chorégraphie 1**

Nom et Prénom _____

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du règlement 2016

Signature du créateur de la **chorégraphie 2**

Nom et Prénom _____

Animateur fédéral

Professeur de danse diplômé d'état

déclare avoir pris connaissance du règlement 2016

Signature du président de l'association et cachet

Nicole KARCHER

Responsable de la COMMISSION NATIONALE DANSES